



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 septembre 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 21 de la résolution [2104 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de continuer de l'informer des progrès de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei ([S/2011/384](#), annexe).

2. Le rapport fait le point de la situation dans la zone d'Abyei, du déploiement de la FISNUA et des opérations qu'elle a conduites depuis mon rapport précédent, en date du 29 juillet 2013 ([S/2013/450](#)), et rend compte des derniers progrès accomplis dans l'exécution des tâches supplémentaires relatives au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière qui ont été confiées à la Force en application des résolutions [2024 \(2011\)](#) et [2104 \(2013\)](#) du Conseil.

II. Situation sur le plan de la sécurité

3. La situation dans la zone d'Abyei a été globalement calme, mais est demeurée très imprévisible. L'absence de progrès concrets dans la mise en place d'institutions communes pour la zone a créé un dangereux vide sur les plans politique et administratif et les tensions se sont par ailleurs intensifiées entre les Ngok Dinka et les Misseriya à propos de la tenue d'un référendum en octobre 2013, comme le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine l'a proposé le 21 septembre 2012.

4. Il n'y a pas eu de nouvelles incursions par des éléments non autorisés dans la zone d'Abyei durant la période considérée. La police soudanaise chargée de garder les champs pétrolifères a toutefois maintenu un effectif de 120 à 150 hommes à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra, en violation de l'accord du 20 juin 2011 et des résolutions [1990 \(2011\)](#), [2032 \(2011\)](#), [2046 \(2012\)](#), [2047 \(2012\)](#), [2075 \(2012\)](#) et [2104 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité.

5. Peu d'incidents liés aux violences intercommunautaires se sont produits durant la période à l'examen. La fin de la période migratoire pour les Misseriya en juillet et la limitation générale des déplacements imposée par la saison des pluies ont permis



de réduire autant que possible les contacts entre les deux communautés. Le 6 août, les soldats de la FISNUA ont pu observer les corps de deux personnes à environ 3 kilomètres du village de Noong dans le centre. Des témoins ont rapporté que des individus étaient arrivés dans le village ce jour-là et avaient tenté de voler du bétail. Deux d'entre eux avaient été tués à la suite de représailles menées par des villageois membres de la communauté ngok dinka. L'identité des victimes demeure inconnue et la FISNUA enquête actuellement sur ces faits. Le 13 août, six à sept assaillants non identifiés sont entrés dans le village de Mikol, situé à environ 3 kilomètres à l'est de la ville d'Abyei, vers minuit, et ont attaqué un villageois appartenant à la tribu ngok dinka à coups de machette. D'après des témoins dont les récits font actuellement l'objet d'une vérification par la FISNUA, un voisin est venu porter secours à la victime et a tué un des assaillants avec un fusil. Les témoins ont déclaré que l'assaillant qui avait été tué était un membre de la communauté ngok dinka, qui faisait partie d'un groupe criminel composé de Ngok Dinka et de Misseriya opérant à travers la frontière.

6. Dans le cadre de son mandat qui consiste à assurer le maintien de la sécurité et à protéger les civils dans la zone, la FISNUA s'est employée à désarmer les communautés locales. Le 28 juillet, quatre hommes armés de deux Kalachnikov 47 et transportant 250 cartouches ont été désarmés à Manyang, à environ 10 kilomètres au sud de la ville d'Abyei. À une autre occasion, le 19 août, des soldats de la FISNUA ont désarmé un homme portant une arme à feu et détenant deux balles au point de contrôle de Farouk. Dans les deux cas, la FISNUA a confisqué les armes saisies, en attendant la mise en place d'une administration commune.

7. Avec le début de la saison des pluies et la limitation des déplacements qui s'est ensuivie, le Service de la lutte antimines a suspendu ses opérations dans la zone d'Abyei conformément à ses consignes générales. Le Service a mis à profit cette période pour passer en revue et actualiser ses procédures en matière de lutte antimines et pour préparer ses prochaines opérations et intégrer de nouveaux membres du personnel. Des consultations sont également en cours afin que le Service dispense une formation complémentaire à la section de démineurs éthiopienne lors de la prochaine saison sèche.

III. Évolution de la situation politique

8. Le Soudan et le Soudan du Sud n'ont pas progressé dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011. Après l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka le 4 mai 2013, le Gouvernement sud-soudanais a systématiquement refusé de participer à de nouvelles réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei. Le Comité ne s'est donc pas réuni depuis le 2 mai 2013. Afin d'apaiser les tensions suscitées par ce blocage, le Chef de mission et commandant de la Force, le général de division Yohannes Tesfamariam, a insisté auprès des coprésidents soudanais et sud-soudanais du Comité pour qu'ils maintiennent les voies de communication ouvertes et qu'ils encouragent les responsables des deux communautés à donner suite à la décision prise par le Comité en mai de faire de la région d'Abyei une zone exempte d'armes.

9. En l'absence d'institutions communes provisoires, le Gouvernement sud-soudanais a confirmé son intention de rétablir ses propres structures administratives. Le 23 août, le coprésident sud-soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei a,

par des instructions écrites, relevé de leurs fonctions quatre membres de l'ancienne administration de la zone d'Abyei, établie dans le cadre de l'Accord de paix global et dissoute par le Président soudanais, Omar el-Béchar, à la suite des violences qui avaient éclaté en mai 2011 entre les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération. Dans une autre instruction en date du même jour, le coprésident sud-soudanais a nommé un nouveau comité exécutif de coordination des communautés d'Abyei et un conseil de coordination des communautés d'Abyei. L'instruction dispose que ces organes devront exécuter les fonctions suivantes : coordination de l'aide humanitaire, aide au retour des déplacés ngok dinka, supervision de la prestation des services sociaux et, en coordination avec la FISNUA, maintien de l'ordre public et de la paix. Le Chef de mission a informé le coprésident sud-soudanais que, compte tenu du mandat qui lui a été confié, la mission ne pouvait pas soutenir une administration dont les membres avaient été désignés de manière unilatérale, ni collaborer avec celle-ci.

10. Les parties n'ont pas non plus progressé dans le règlement des questions liées au statut final de la zone d'Abyei. La proposition faite par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau le 21 septembre 2012 a été acceptée par le Gouvernement sud-soudanais mais rejetée par le Gouvernement soudanais. Le 23 août, des dignitaires de la tribu locale ngok dinka et des représentants du Gouvernement sud-soudanais ont publiquement déclaré qu'un référendum devrait être organisé dans la zone d'Abyei en octobre 2013 comme suite à cette proposition et ont encouragé les membres de la communauté ngok dinka à revenir dans la zone à cette fin. Le 19 août, le Ministère auprès du Président de la République du Soudan du Sud a publié un décret par lequel le Président Kiir a ordonné de donner congé à tous les citoyens de la zone d'Abyei travaillant dans la fonction publique, au niveau national ou au niveau des États, afin qu'ils puissent rentrer chez eux pour s'inscrire et participer à ce référendum.

11. Durant la période considérée, on compte que pas moins de 33 000 rapatriés ngok dinka ont regagné la zone située au nord du fleuve Kiir/Bahr el-Arab. Le 23 août, la FISNUA a constaté que 100 à 150 jeunes ngok dinka vivant dans quelque 70 abris de fortune s'étaient rassemblés près de Makir, à 15 kilomètres au nord-ouest de la ville d'Abyei. Ceux-ci ont indiqué qu'ils arrivaient de Djouba, Wau et d'autres endroits du Soudan du Sud pour participer au référendum qui devait avoir lieu en octobre. Ils ont ajouté que davantage de personnes étaient susceptibles d'arriver dans les prochains jours, dont leur famille. La FISNUA a aussi constaté que la population avait augmenté à Agok et que l'inscription des électeurs par les autorités locales avait commencé dans cette ville.

12. Le 25 août, les chefs de la communauté misseriya ont publiquement menacé de recourir à des actions violentes, voire de déclarer la guerre, si un référendum était organisé dans la zone d'Abyei en octobre, sans leur participation. Ils ont aussi publiquement critiqué le Gouvernement soudanais, le 30 août, pour son inaction face aux mesures prises par le Gouvernement sud-soudanais en préparation du référendum.

13. Le 3 septembre, le communiqué conjoint publié à l'issue de la réunion au sommet entre les Présidents el-Béchar et Kiir qui s'est tenue à Khartoum a représenté un pas dans la bonne direction. Dans ce communiqué, les deux parties ont affirmé qu'il importait qu'elles poursuivent leur dialogue constructif en vue de résoudre les questions en suspens concernant la zone d'Abyei et les frontières. Elles

ont souligné qu'il était nécessaire de parvenir rapidement à un accord sur la création d'institutions civiles à Abyei pour permettre aux deux présidents de régler définitivement ces problèmes. Des mesures concrètes doivent être prises d'urgence par les deux gouvernements en vue de réduire les tensions sur le terrain.

14. Enfin, le Comité conjoint d'enquête pour le territoire de l'Abyei, chargé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'enquêter sur les circonstances entourant l'assassinat du Chef suprême de la communauté ngok dinka le 4 mai 2013, a entamé ses travaux le 24 juillet. Après une brève suspension en raison des objections soulevées par le Gouvernement soudanais concernant le nom du comité et son mandat, le Comité a repris ses travaux et effectué des visites à Khartoum, Djouba, dans la zone d'Abyei et à al-Mouglad (État du Kordofan méridional, Soudan) du 17 au 26 août. Lors de ces visites, les membres du Comité se sont entretenus avec des hauts responsables soudanais et sud-soudanais, dont le Président Kiir, des membres du Comité d'enquête soudanais pour la sécurité de la zone d'Abyei, des représentants des communautés ngok dinka et misseriya, les responsables de la FISNUA, les représentants des organisations humanitaires et divers témoins de l'incident en question. Le 31 août, le Président du Comité, Anil Gayan, a demandé à la Commission de l'Union africaine de suspendre temporairement les travaux du Comité, en attendant que les dossiers reçus à Khartoum et à al-Mouglad soient traduits. Le rapport qui sera établi sera présenté au Comité de paix et de sécurité de l'Union africaine.

IV. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

15. La mise en service du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière s'est poursuivie conformément au plan d'exécution adopté par le Soudan et le Soudan du Sud dans le cadre du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité à Addis-Abeba, le 8 mars 2013 (voir S/2013/168, annexe). Le siège du Mécanisme frontalier et ses états-majors de secteur à Kadugli et Gok Machar sont désormais opérationnels. Le déploiement prévu d'une unité de protection permettra au Mécanisme d'entreprendre des missions de vérification et de surveillance sur le terrain et d'être ainsi pleinement opérationnel. Vingt missions de reconnaissance aérienne ont été effectuées depuis la mise en service du mécanisme.

16. Des préparatifs sont en cours en vue du déploiement de 1 126 hommes supplémentaires autorisés par la résolution 2104 (2013) du Conseil de sécurité pour l'unité de protection. Cette unité sera constituée de 1 096 militaires, les 30 militaires restants devant être déployés en tant qu'officiers d'état-major pour épauler le Mécanisme frontalier. Une section avancée composée de 117 hommes devrait être déployée à la fin d'octobre 2013. Les éléments restants du quartier général et deux compagnies de protection équipées suivront la section avancée dès que possible. Les deux autres compagnies de protection dotées d'un équipement seront déployées avec un préavis de 60 jours.

17. Le différend entre les parties à propos de la détermination de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée dans deux endroits stratégiques continue de faire obstacle à la pleine mise en service du Mécanisme. L'équipe technique du programme relatif aux frontières de l'Union africaine a visité l'état-major de secteur à Kadugli et s'est rendue dans deux autres endroits situés à

l'intérieur de la zone entre les 3 et 15 août. Cette équipe a été créée par la Commission de l'Union africaine comme suite à la proposition faite par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau le 9 juin 2013. Il s'agissait de déterminer de manière incontestable l'emplacement de la ligne médiane contestée, pour permettre l'établissement de points de passage à la frontière et la mise en service ultérieure des couloirs frontaliers. La visite de l'équipe technique avait pour objet de déterminer la ligne médiane dans les couloirs reliant Heglig à Bentiu et Kosti à Renk et de mettre en service ces couloirs. L'équipe technique était accompagnée de représentants de l'Union africaine et d'équipes techniques nationales du Soudan et du Soudan du Sud.

18. L'équipe technique a mené à bien la première partie de sa visite en informant les communautés et les autorités locales de la détermination de la ligne médiane. Mais la réalisation de nouveaux progrès a été entravée lorsque l'équipe qui tentait d'ériger des signaux indiquant la ligne médiane s'est heurtée à la résistance des autorités sud-soudanaises dans le couloir Heglig-Bentiu et à celle des populations locales du Soudan du Sud dans le couloir Kosti-Renk. Le Chef de mission et commandant de la Force a conseillé aux représentants soudanais et sud-soudanais de l'équipe de rendre compte de ces faits à leurs gouvernements respectifs et d'insister auprès de ceux-ci pour qu'il retirent immédiatement leurs forces de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et qu'ils informent leurs autorités locales du mandat qui a été confié à l'équipe technique.

19. Dans une lettre adressée aux deux parties, datée du 30 août, le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, a proposé que le Comité de haut niveau, au sein duquel les vice-présidents soudanais et sud-soudanais supervisent la mise en œuvre des accords du 27 septembre 2012 entre les deux pays, se réunisse pour envisager de convoquer la Commission frontalière mixte et d'autres mécanismes frontaliers. Le 3 septembre, lors de leur réunion au sommet à Khartoum, les Présidents el-Béchar et Kiir ont confirmé qu'il importait de soutenir et de faciliter la mise en service des mécanismes proposés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, ainsi que de déterminer l'emplacement de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, l'objectif étant d'établir des couloirs frontaliers pour permettre la libre circulation des personnes, des biens et du pétrole, ainsi que celle des populations pastorales à travers la frontière.

20. Le 7 septembre, M. Mbeki s'est entretenu avec le Président Salva Kiir à Djouba. À cette occasion, le Président Kiir a confirmé qu'il enverrait des parlementaires et des dignitaires des États de l'Unité et du Haut-Nil dans les couloirs frontaliers contestés de Heglig-Bentiu et Kosti-Renk qui seraient chargés de sensibiliser la population et d'expliquer que la détermination de la ligne médiane ne visait qu'à assurer la sécurité et n'avait rien à voir avec la démarcation de la frontière proprement dite, qu'il restait à déterminer.

21. Les vérifications aériennes et les patrouilles du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ont été suspendues le 24 juillet, en réponse à une demande de l'équipe sud-soudanaise, et par la suite, en raison de l'aide apportée à l'équipe technique du programme relatif aux frontières de l'Union africaine. Le Mécanisme a repris ses missions de vérification et de surveillance aérienne le 30 août.

22. Le Service de la lutte antimines a continué d'épauler le Mécanisme. En coordination avec le groupe de formation du Mécanisme, il a dispensé une formation portant sur les patrouilles de déminage, les risques d'explosion, la santé et la sûreté sur le terrain et la survie des otages à des observateurs soudanais, sud-soudanais et internationaux. Des équipes de soutien aux patrouilles effectuées par le Service continuent d'être déployées à Kadugli et Gok Machar et sont prêtes à intervenir d'urgence pour exécuter des tâches de déminage. Le Service a aussi prêté son concours à l'équipe technique du programme relatif aux frontières de l'Union africaine en recherchant si des mines ou des restes de guerre explosifs étaient encore enfouis aux points de passage frontaliers.

V. Situation humanitaire

23. Durant la période visée, les organismes d'aide humanitaire se sont attachés essentiellement à prendre des mesures préventives pour atténuer les effets de la saison des pluies sur les populations vulnérables. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fourni à quelque 2 000 ménages une aide sous forme de produits alimentaires, de semences potagères et d'outils manuels. Plus de 3 000 familles ont reçu des bâches en plastique au titre du dispositif d'interventions d'urgence en matière d'hébergement et d'articles non alimentaires.

24. L'Organisation internationale pour les migrations a procédé à une vérification qui a confirmé qu'entre juillet 2012 et juillet 2013, 16 080 personnes déplacées avaient regagné 66 villages à proximité ou en amont du Kiir/Bahr el-Arab. D'après les estimations basées sur les distributions mensuelles de nourriture, 10 000 personnes de plus ont regagné des villages en aval du Kiir durant la même période.

25. Durant la période à l'examen, la situation sanitaire est restée normale et stable. Cependant, l'absence d'appui sanitaire dans l'ensemble de la zone d'Abyei continue de limiter la surveillance épidémiologique, de sorte que les populations restent exposées aux risques d'épidémies. L'accès des organismes humanitaires depuis le Soudan est plus facile qu'avant, mais le gros de l'assistance vient du Soudan du Sud. Les fortes pluies qui s'abattent sur l'ensemble de la zone d'Abyei limitent l'accès de l'aide humanitaire aux endroits reculés.

VI. Protection des civils

26. En attendant la mise en place des institutions temporaires de la zone d'Abyei, la FISNUA a continué de mettre en œuvre sa stratégie multiple de prévention et d'atténuation des conflits qui consiste à mener des activités de surveillance et d'évaluation des systèmes d'alerte rapide, à effectuer des patrouilles de jour et de nuit et à promouvoir le dialogue intercommunautaire entre les Ngok Dinka et les Misseriya, ainsi que leur collaboration avec les responsables gouvernementaux du Soudan et du Soudan du Sud. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la Mission s'est intéressée essentiellement aux tensions intercommunautaires actuelles et à la menace globale d'incursions dans la zone d'Abyei par des éléments illégaux. Grâce à sa présence importante sur le terrain, à ses patrouilles à pied et à ses missions de reconnaissance aérienne constantes, la composante militaire de la FISNUA a jusqu'à présent réussi à empêcher que la violence n'éclate entre les

communautés. Durant la période visée, les troupes de la Mission sont restées déployées dans toutes les zones de tension potentielles de la zone d'Abyei.

27. Le fait que les parties n'aient pas réussi à établir les institutions temporaires, notamment l'Administration et le Conseil de la zone d'Abyei et le Service de police d'Abyei reste très préoccupant, tout comme le vide administratif et l'absence d'ordre public qui en résultent. Pour empêcher que la sécurité ne s'en ressente, la FISNUA a tenu une réunion avec les membres nationaux du Comité mixte des observateurs militaires du Soudan et du Soudan du Sud afin de discuter des conséquences négatives qu'entraîne l'absence de ces institutions. Les représentants du Comité ont convenu de créer, en consultation avec les dirigeants locaux, des associations de surveillance de quartier chargées d'assurer la protection de leurs communautés respectives. Le 20 août, la FISNUA a tenu une réunion avec les dirigeants et les représentants des communautés locales à Diffra pour les sensibiliser à l'importance de maintenir de bonnes relations entre les communautés et expliquer le mandat de la Mission.

28. Aucun fait nouveau n'est à signaler en ce qui concerne la surveillance effective du respect des droits de l'homme dans la zone d'Abyei, prévue par le paragraphe 18 de la résolution 2104 (2013) du Conseil de sécurité.

VII. Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

29. Au 5 septembre, la composante militaire de la FISNUA comprenait 3 881 éléments sur les 5 326 autorisés. Les soldats restants sont déployés dans l'unité de transport aérien et le groupe de la protection de la force du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et en tant qu'observateurs militaires ou officiers d'état-major. Les troupes sur le terrain sont restées déployées conformément au concept des opérations pour la saison des pluies. De nombreuses routes étant désormais inutilisables, les patrouilles aériennes et terrestres se sont intensifiées. Durant la période visée, les troupes ont également effectué des exercices d'entraînement conformément à la directive y relative émise par le commandant de la Force.

30. Actuellement, 15 des 50 policiers de l'effectif autorisé sont déployés au sein de la FISNUA, parmi lesquels le conseiller principal pour les questions de police. La composante police de la Force a continué de fournir appui et conseils au chef de mission et commandant de la FISNUA, ainsi qu'aux membres de la composante militaire, sur la gestion de l'ordre public, l'analyse de la criminalité et la sécurité des communautés dans la zone d'Abyei. Le personnel de police déployé à Abyei et à Agok a surveillé les activités des réseaux de sécurité locaux et des mécanismes de justice parallèle.

31. Le 28 août, la Police des Nations Unies et la FISNUA ont tenu une session de formation commune sur le contrôle des foules à l'intention de 30 membres des forces de réaction rapide. Le but de cette formation était de donner à la Mission les moyens de gérer de façon adaptée les foules et les manifestations violentes en ayant le moins possible recours à la force.

VIII. Appui

32. La FISNUA a terminé la construction de structures préfabriquées en dur pour les 2 700 militaires qui vivaient dans des tentes. Elle a notamment agrandi deux camps de l'ancienne Mission des Nations Unies au Soudan et en a construit cinq nouveaux. En plus de son quartier général à Abyei, la Force dispose actuellement de trois états-majors de secteur dans ses trois bases opérationnelles de compagnie. Elle procède également à l'agrandissement d'un autre site pour y réinstaller sa compagnie de logistique.

33. Cela étant, des projets d'infrastructure décisifs n'ont pas pu être menés à bien en raison, principalement, de la saison des pluies qui se poursuit, et du refus des commerçants soudanais d'acheminer de la latérite et de dispenser d'autres services dans la zone d'Abyei par crainte de représailles après les incidents survenus les 4 et 5 mai 2013. Les principaux projets concernent l'amélioration de l'état des routes et des liaisons aériennes et la construction d'entrepôts.

34. La FISNUA a signé un contrat en vue de la construction d'une bande d'atterrissage pour avions dans la zone d'Abyei. Les titulaires du marché se sont rendus sur le site, ont effectué une évaluation et prélevé des échantillons du sol. La Force a également aidé le nouveau fournisseur de rations, moyennant remboursement des dépenses engagées, à achever la construction d'installations pour le stockage des aliments à Abyei.

35. La Force a poursuivi ses efforts pour que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière atteigne sa pleine capacité opérationnelle. Durant la période visée, un état-major de secteur a été établi à Gok Machar. L'agrandissement du camp afin de loger le groupe de protection de la force est engagé. Parallèlement, des travaux de rénovation sont en cours à l'état-major du Mécanisme à Kadugli pour loger la mission préparatoire de protection de la Force. La Mission a également mis en place des vols réguliers reliant Kadugli à Khartoum et Gok Machar à Abyei.

36. La Mission a sélectionné deux emplacements à Buram et à Malakal pour l'installation des états-majors de secteur. À Buram, l'état-major sera installé juste à côté d'un site occupé par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Quant à celui de Malakal, il sera construit à côté du site de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. En outre, la FISNUA a établi des documents pour l'aménagement du site et les projets d'équipement à Malakal et pour l'agrandissement de l'aire de trafic de l'aéroport afin d'y installer trois hélicoptères d'attaque. Les documents ont été soumis pour approbation au Centre de services mondial.

37. Durant la période visée, le Gouvernement soudanais a délivré 23 visas au personnel de la Force (1 membre du personnel civil recruté sur le plan international, 17 membres du personnel militaire et 5 entrepreneurs internationaux).

IX. Conséquences financières

38. Par sa résolution [67/270](#) du 28 juin 2013, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 307,1 millions de dollars américains pour le maintien en fonctions de la FISNUA entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014. Les demandes de ressources

supplémentaires au titre de la résolution 2104 (2013) du Conseil de sécurité seront présentées à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-huitième session.

39. Au 9 septembre 2013, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la FISNUA s'élevait à 129,8 millions de dollars. Le montant total des arriérés de contributions au titre de toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à cette date à 4 778,2 millions de dollars.

40. Le remboursement au Gouvernement du coût des contingents et du matériel appartenant aux contingents a été effectué pour les périodes allant jusqu'au 30 avril 2013 et au 30 mars 2013, respectivement, conformément à l'échéancier trimestriel.

X. Observations et recommandations

41. La situation en matière de sécurité et le statu quo dans la zone d'Abyei sont de moins en moins tolérables. L'impasse dans laquelle continue de se trouver la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011, l'absence de progrès concernant la détermination du statut final de la zone d'Abyei et la probabilité que les communautés locales prennent les choses en main et organisent unilatéralement un référendum en octobre 2013 risquent de conduire à des violences intercommunautaires.

42. Le Chef de mission et commandant de la FISNUA a bien fait comprendre aux coprésidents soudanais et sud-soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei qu'il incombait au premier chef au Comité de modérer la tendance croissante des Ngok Dinka et des Misseriya à régler eux-mêmes les problèmes de sécurité. Il est donc essentiel que les parties continuent de communiquer sur le problème de la coexistence intercommunautaire en attendant que la question du statut final de la zone d'Abyei soit réglée.

43. Je me félicite que le Président el-Béchar et le Président Kiir se soient engagés à maintenir des relations de bon voisinage et à examiner plus avant les questions liées à la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 afin de faciliter le règlement du statut final de la zone d'Abyei. Cependant, pour éviter que la sécurité ne se détériore à Abyei, les deux présidents doivent d'urgence s'entendre sur les points de la proposition faite le 21 septembre 2012 par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine qui les opposent encore. J'exhorte également les deux gouvernements à faire en sorte que le Comité mixte de contrôle d'Abyei se réunisse de nouveau sans tarder afin qu'il fournisse des orientations quant à la manière de gérer les problèmes politiques et administratifs. Je leur demande également de commencer pour de bon à établir les institutions prévues dans l'Accord du 20 juin 2011, comme convenu lors de leur dernière réunion au sommet.

44. J'encourage le Soudan et le Soudan du Sud à continuer de coopérer avec la Force à la mise en œuvre rapide du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et au plein établissement de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Plus précisément, les deux parties doivent s'engager à appliquer pleinement les accords conclus en matière de sécurité, y compris ceux relatifs à l'emplacement de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et à achever le redéploiement de leurs forces respectives. L'application intégrale de ces accords est indispensable pour garantir la sécurité le long de leur

frontière commune. L'impasse actuelle témoigne de la confusion qui est faite entre l'établissement temporaire de la ligne médiane et la démarcation finale de la frontière. L'attention portée au problème de la ligne médiane et les retards pris dans le débat sur les zones revendiquées et sur la démarcation de la frontière font qu'au Soudan du Sud, on craint que la détermination de la ligne médiane ne revienne en fin de compte à définir la frontière entre les deux pays. Pour régler ce problème, j'exhorte les parties à établir immédiatement la Commission frontalière mixte et à avancer dans la procédure de démarcation. Elles devraient également faire parvenir leurs écritures respectives à l'équipe d'experts de l'Union africaine afin de faire avancer les choses au sujet des régions faisant l'objet du différend.

45. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé au paragraphe 12 de sa résolution 2104 (2013), le Secrétariat a réexaminé la configuration de la Force, les risques et les menaces auxquels elle est confrontée et le dispositif et le plafond des troupes dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat, l'idée étant d'envisager une éventuelle reconfiguration (voir l'annexe III au présent rapport). Il a conclu que le dispositif et le plafond actuels des troupes étaient nécessaires pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat. Par conséquent, je demande que le mandat de la Force soit prolongé d'un an, la configuration actuelle restant inchangée.

46. En conclusion, je tiens à remercier mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sous la direction de Thabo Mbeki pour les efforts soutenus qu'ils déploient pour aider le Soudan et le Soudan du Sud à régler leurs différends, y compris ceux concernant Abyei. Je tiens également à remercier le Chef de la Mission et commandant de la Force, le général de division Yohannes Tesfamariam, et son équipe pour leurs efforts inlassables visant à promouvoir la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, et le soutien qu'ils apportent aux deux parties dans la mise en œuvre de leurs accords de sécurité.

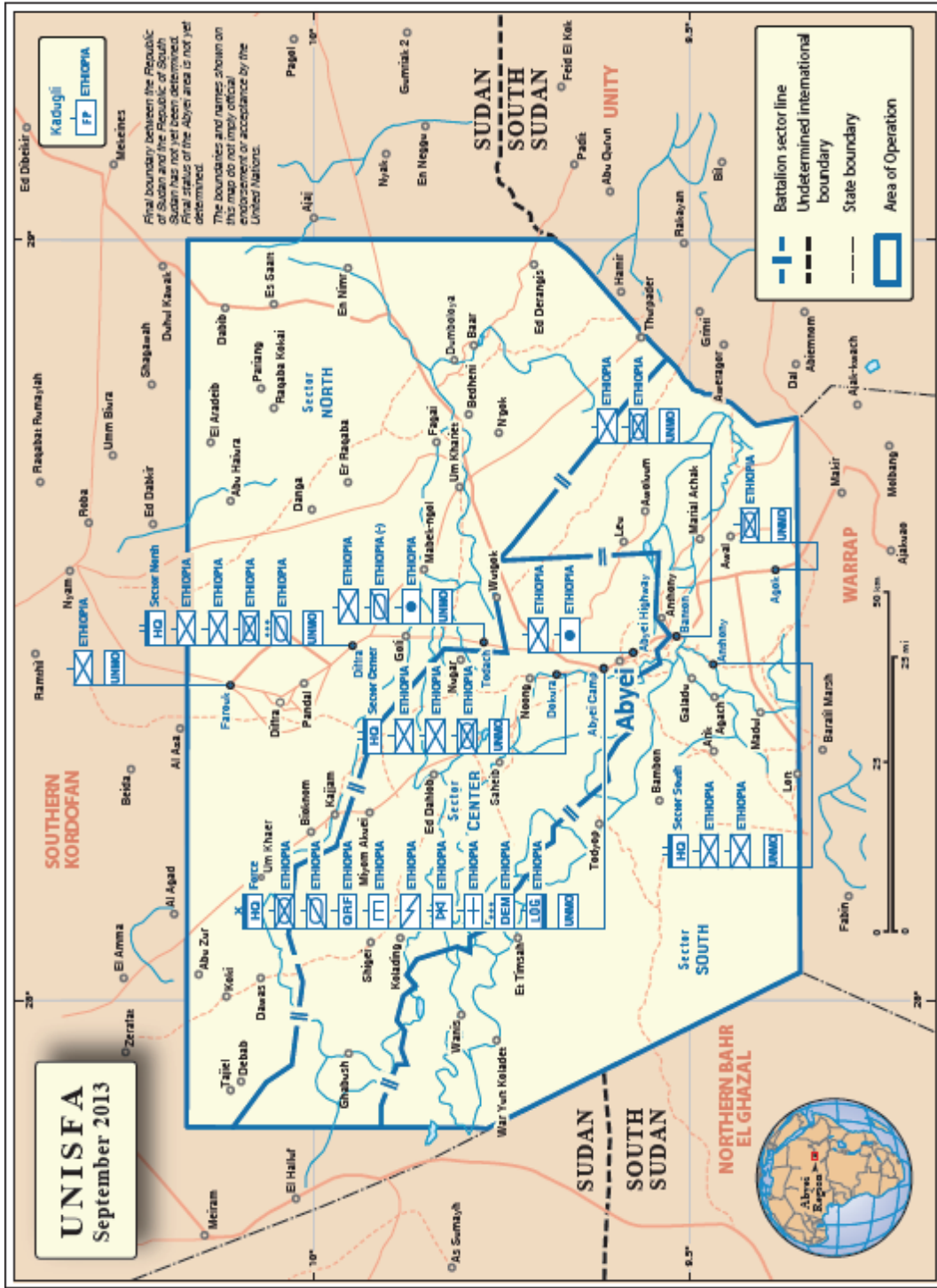
Annexe I

**Composition de la composante militaire de la Force
intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
(y compris le Mécanisme conjoint de vérification
et de surveillance de la frontière)**

<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Personnel</i>	<i>Total</i>
Bénin	Experts en mission	2	
	Soldats	1	3
Bolivie	Experts en mission	2	
	Soldats	–	2
Brésil	Experts en mission	2	
	Soldats	1	3
Cambodge	Experts en mission	3	3
Équateur	Experts en mission	1	
	Soldats	1	2
Éthiopie	Experts en mission	70	
	Soldats	3 756	3 826
Fédération de Russie	Soldats	2	2
Ghana	Experts en mission	3	
	Soldats	1	4
Guatemala	Experts en mission	1	
	Soldats	–	1
Inde	Experts en mission	1	
	Soldats	2	3
Mongolie	Experts en mission	2	2
Namibie	Experts en mission	3	
	Soldats	1	4
Népal	Experts en mission	2	
	Soldats	2	4
Nigéria	Soldats	3	3
Paraguay	Experts en mission	1	1
Pérou	Experts en mission	1	
	Soldats	1	2
Philippines	Soldats	1	1
République-Unie de Tanzanie	Soldats	1	1
Rwanda	Experts en mission	1	
	Soldats	2	3
Sierra Leone	Experts en mission	1	1
Ukraine	Experts en mission	2	2
Uruguay	Soldats	1	1
Yémen	Soldats	2	
	Experts en mission	2	4
Zambie	Soldats	1	1
Zimbabwe	Soldats	1	1
Total		3 880	3 880

Annexe II

Déploiement de la Force interimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei



Annexe III

Examen de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

A. Justification

1. Comme suite au paragraphe 12 de la résolution 2104 (2013) du Conseil de sécurité, le Secrétariat a réexaminé la configuration de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), en tenant compte des conclusions du précédent examen, mené en février 2013, et des changements survenus depuis en ce qui concerne les opérations. Cet examen visait à analyser les risques et les menaces auxquels la Force intérimaire faisait face, et le dispositif et le plafond des troupes dont elle avait besoin pour s'acquitter de son mandat, en vue d'une éventuelle restructuration par le Conseil de sécurité.

B. Menaces

2. La FISNUA travaille dans des conditions de sécurité de plus en plus complexes et qui restent extrêmement volatiles. Les sources potentielles de conflit qui menacent la zone d'Abyei viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur. Les tensions observées dans la zone d'Abyei découlent : a) des tensions intercommunautaires entre les Ngok Dinka et les Misseriya, qui découlent de revendications portant sur les terres, les pâturages et les routes migratoires; b) de la non-application par les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud de l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei conclu le 20 juin 2011 (S/2011/384, annexe); c) des désaccords qui les opposent quant au statut final de la zone d'Abyei, et notamment des modalités du référendum sur la question. Il existe donc trois principaux facteurs susceptibles d'entraîner la violence et l'instabilité dans la zone d'Abyei :

- Les tensions intercommunautaires lors des migrations, et le blocage du couloir de migration central;
- Les tensions liées au retour des personnes déplacées;
- L'incursion ou la présence de forces non autorisées, notamment des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan.

Migrations

3. La traditionnelle migration de la communauté misseriya a lieu chaque année entre novembre et juin. À cette occasion, les Misseriya traversent la zone d'Abyei en empruntant trois grands couloirs. Pendant leur progression vers les États sud-soudanais de l'Unité et du Bahr el-Ghazal occidental par les couloirs est et ouest, ceux-ci ont été la cible d'attaques meurtrières, et des affrontements sporadiques de faible ampleur ont éclaté entre les populations locales et les migrants. Le couloir central, qui passe dans les villes d'Abyei et d'Agok et autour, est bloqué depuis deux ans, et les autorités de l'État d'Ouarab interdisent l'accès à ce territoire depuis cinq ans. Ces tensions et l'insécurité qui en découle ont contraint les migrants à déployer de plus en plus d'efforts, ces deux dernières années, pour rester dans la zone d'Abyei pendant la période de migration. Par ailleurs, l'intensification des

retours de membres de la communauté ngok dinka qui avaient été déplacés a accentué la proximité physique entre les deux communautés, notamment pendant la période de migration, ce qui a exacerbé les tensions. À cette période, la zone est donc densément peuplée, et propice à l'insécurité en raison de l'hostilité que se vouent les deux communautés. Les régions dans lesquelles elles cohabitaient autrefois, comme la ville d'Abyei, ne comptent à présent plus aucun réfugié misseriya ou soudanais, même originaire du Darfour. Cette situation est source de tensions et de griefs récurrents, qui auraient pu dégénérer en affrontements si la Force intérimaire n'avait pas été en mesure d'appliquer sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits, qui prévoit notamment l'établissement de zones tampons entre les communautés locales et leur bétail, ainsi que des patrouilles fréquentes pour faciliter une alerte rapide.

Retour des personnes déplacées

4. Pendant la période à l'examen, la Force intérimaire a observé qu'un grand nombre de Ngok Dinka revenaient à l'approche du référendum qui déterminera le statut final d'Abyei, en octobre 2013. Les Misseriya étant hostiles à la tenue de ce référendum, auquel ils ne pourront pas participer, le risque est grand de voir les tensions intercommunautaires dégénérer en affrontements, sans parler des pertes en vies humaines et des tensions politiques entre le Soudan et le Soudan du Sud qui pourraient en découler.

5. La situation est aggravée par le retard pris dans la mise en place d'une administration dans la zone d'Abyei et par l'absence totale d'institutions publiques. Faute d'une police locale, la région est devenue une zone de non-droit, ce qui a entraîné une augmentation régulière de la criminalité, aussi bien au sein des communautés qu'entre elles.

Incursion de forces irrégulières

6. En avril 2012, la crise de Heglig, au cours de laquelle l'Armée populaire de libération du Soudan et les Forces armées soudanaises ont mené des incursions dans Abyei, en passant respectivement par l'axe Thourpader-Diffra et l'axe Mekines-Diffra, a montré combien la zone d'Abyei pouvait être déstabilisée par des incidents qui éclateraient dans les zones frontalières. Ces deux groupes armés, certes déployés en dehors de la zone, restent néanmoins à proximité immédiate et pourraient y pénétrer en cas d'escalade. Des milices armées opèrent également autour de la zone d'Abyei, et notamment « Tora Bora », une milice qui serait affiliée au Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord et au Mouvement pour la justice et l'égalité, dans le nord-est de la zone d'Abyei.

C. Dispositif des forces

7. La composante militaire de la FISNUA pour Abyei s'articule autour de trois objectifs : prévenir les conflits, gérer les flux migratoires, et dissuader les forces armées nationales du Soudan, l'Armée populaire de libération du Soudan et tout élément armé de revenir dans la zone. Sa configuration actuelle est présentée à l'appendice 1 ci-joint. Trois bataillons motorisés (1 par secteur) sont déployés dans sa zone de responsabilité. Les postes de commandement des secteurs nord et sud

sont situés à Diffra et à Anthony, tandis que celui du secteur centre, autrefois situé à Abyei, a été déplacé vers le nord, à Dokura.

8. La FISNUA maintient un dispositif solide grâce à sa présence constante sur les bases opérationnelles de compagnie au sein de sa zone de responsabilité, et dispose d'une certaine marge de manœuvre grâce aux bases opérationnelles temporaires et autres déploiements mobiles, qui lui permettent de faire face aux nouvelles menaces. Afin de prévenir les conflits, les soldats de la Force intérimaire s'efforcent de maintenir une présence constante dans les zones de tension, et d'instaurer entre les communautés une séparation évolutive lors du passage des migrants misseriya dans les trois couloirs, à travers des zones habitées par les Ngok Dinka. Le déploiement de la Force est dynamique par nature, et évolue en fonction des flux migratoires et des retours. Ses patrouilles visent à créer un environnement sûr, à accompagner les migrants misseriya dans leur progression vers le sud, et à décourager la présence de tout groupe armé extérieur ou non autorisé au sein de sa zone de responsabilité. Tous les soldats de la Force intérimaire, y compris les réservistes, sont donc occupés pendant la saison sèche, qui dure de novembre à juin. L'absence d'une administration dans la zone d'Abyei impose une charge supplémentaire aux soldats de la Force, qui patrouillent également pour maintenir l'ordre public.

9. Les communications non aériennes sont difficiles pendant la saison des pluies, entre juin et octobre, et la Force intérimaire doit alors effectuer un déploiement spécial. L'organisation générale reste la même, mais certains endroits sont évacués en raison des conditions trop difficiles. Les pluies freinent également la mobilité opérationnelle, ce qui limite le contrôle de la zone malgré un renforcement des patrouilles aériennes et pédestres. La saison des pluies est donc relativement calme pour les soldats, mais force est de constater que, pendant la saison sèche, ils sont surmenés et en sous-effectif.

10. La Force intérimaire a créé, dans les secteurs nord et sud (Todach et Bantoum), deux groupements tactiques composés chacun d'un escadron de chars et d'une unité d'artillerie, chargés d'aider les bataillons motorisés à jouer un rôle de dissuasion crédible face aux incursions de groupes armés irréguliers. Au vu de l'évaluation des menaces, ce dispositif reste nécessaire, mais les soldats de ces unités sont également chargés de patrouiller et de surveiller les zones de tension.

11. Un escadron de chars et une unité d'artillerie sont actuellement déployés à Todach, dans le secteur nord, en vue de former un groupement tactique avec les éléments du bataillon motorisé déjà présents. Le groupement tactique pour le secteur sud sera déployé à Bantoum, après la construction de locaux pendant la prochaine saison sèche. L'unité de réponse rapide est maintenue en réserve dans le secteur centre. Les unités de soutien sont en mesure d'appuyer les soldats de la Force intérimaire, à l'exception de la compagnie du génie, qui dispose de moyens limités.

D. Conclusion

12. L'évaluation des menaces n'indique pas de changement majeur par rapport au dernier examen, qui avait été effectué en février 2013. Entre-temps est arrivée la saison des pluies, au cours de laquelle les contacts entre communautés, et donc les incidents, sont généralement moins fréquents (voir appendice 2). Cependant, contrairement à ce que l'on a pu observer par le passé, on constate une augmentation des problèmes liés à la sécurité, chacun présentant un risque

d'escalade compte tenu du fait que les deux communautés détiennent des armes. Le meurtre du Chef suprême des Ngok Dinka par les Misseriya le 4 mai 2013, l'attaque perpétrée par de jeunes Dinka contre des fournisseurs soudanais de la Force intérimaire le 20 mai 2013, le meurtre de deux Dinkas par des assaillants armés le 12 juin 2013 dans deux incidents séparés suivi d'un vol de bétail, et l'attaque, le même jour, contre une raffinerie de pétrole, à Ajaj, comptent parmi les principaux incidents.

13. La situation a été contrôlée et l'escalade a été évitée grâce à l'intervention ferme, rapide et parfois préventive des soldats de la Force intérimaire, facilitée par la configuration et la solidité de cette dernière. À la lumière de cette analyse, l'effectif autorisé de la FISNUA à Abyei semble nécessaire et devrait être maintenu afin de répondre aux exigences de l'exécution du mandat.

14. Dans le contexte actuel, une réduction d'effectif comporterait des risques considérables pour la mission. L'aptitude de la Force à mettre en œuvre sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits au cours de la saison des migrations, notamment en établissant une zone tampon entre les communautés locales et leur bétail, et sa capacité d'effectuer de nombreuses patrouilles seraient réduites, de même que sa capacité de suivre l'évolution de la situation et de jouer un rôle de dissuasion, de protéger la zone d'Abyei d'incursions par des groupes armés irréguliers et d'intervenir rapidement en cas de différends intracommunautaires et intercommunautaires ou d'autres incidents susceptibles de compromettre la sécurité. Le risque d'une escalade des incidents intercommunautaires débouchant sur des affrontements ouverts serait très élevé, sans parler des pertes en vies humaines et des tensions politiques entre le Soudan et le Soudan du Sud qui pourraient en découler.

15. La réalisation d'un nouvel examen de la Force intérimaire devrait dépendre des progrès réalisés par les parties dans l'application des accords de coopération, signés le 27 septembre 2012, notamment la création d'institutions dans la zone d'Abyei et la conclusion d'un accord sur les procédures visant à déterminer le statut final de la zone. Tout examen de la configuration de la Force devrait également prendre en compte les problèmes de sécurité pendant la saison sèche, notamment les risques associés à la migration des Misseriya et au retour simultané des personnes déplacées.

Appendice 1

Configuration des forces de la FISNUA

<i>Type</i>	<i>Unités</i>	<i>Total</i>	<i>Observations</i>
Infanterie	3 bataillons	2 586	Motorisé
Chars	2 compagnies	138	T-55
Artillerie	2 batteries	140	Obusier 122 mm
Force de réaction rapide	1 compagnie	175	
Compagnie du génie	1 compagnie	150	
Unité logistique polyvalente	1 unité	250	
Unité aérienne	1 unité aérienne	200	2 hélicoptères de transport et 3 hélicoptères de combat
Unité médicale	1 niveau II	63	
Compagnie du quartier général des forces		151	Quartier général des forces
Officiers d'état-major		122	
Observateurs militaires		225	90 contrôleurs du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière
Groupe de protection de la Force du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière		1 096	Quartier général du bataillon + 4 compagnies
OEM supplémentaires		30	
Total		5 326	

Appendice 2

Chronologie des événements consignés par les services de sécurité depuis le 29 mai 2013

- 29 mai : quatre gardiens de troupeaux misseriya détenant trois Kalachnikov, un fusil de type G3 et 60 balles ont été désarmés à Noong (secteur centre).
- 5 juin : la Force intérimaire a démantelé un barrage routier élevé par quatre jeunes misseriya à Diffra (secteur nord).
- 7 juin : un Misseriya portant une Kalachnikov et ayant sur lui 19 balles a été désarmé à Farouk (secteur nord).
- 8 juin : six camions dérobés à une société de construction soudanaise par des personnes non identifiées à Abou Gazala ont été retrouvés par les soldats de la Force intérimaire et restitués à leur propriétaire.
- 9 juin : la Force intérimaire a intensifié ses patrouilles dans et autour du camp de la ville d'Abyei, à la suite d'une manifestation de jeunes Ngok Dinka.
- 10 juin : un Misseriya qui portait une Kalachnikov a été désarmé à Diffra, tandis qu'un autre Misseriya qui portait une Kalachnikov et détenait 27 balles a été désarmé à Goli (secteur nord).
- 11 juin : 28 jeunes Misseriya qui circulaient à bord de 14 motos et détenait 7 Kalachnikov, 1 pistolet, 10 couteaux et 149 balles ont tenté de dévaliser des véhicules sur la route d'Abou Gazala (secteur nord) mais ils ont été appréhendés et désarmés.
- 12 juin : les pompes de la station d'essence, qui se trouve à 62 kilomètres à l'est de la ville de Diffra (secteur nord), ont explosé et pris feu. La cause exacte de l'explosion n'a pas pu être établie avec certitude, mais des habitants de la zone ont indiqué à la Force intérimaire avoir vu une douzaine de personnes à bord d'une fourgonnette qui se dirigeait vers le lieu de l'incident, juste avant l'explosion.
- 1^{er} juillet : environ neuf assaillants non identifiés, qui portaient des tenues de camouflage et des Kalachnikov, ont attaqué et volé environ 60 têtes de bétail, et abattu un Ngok Dinka âgé de 19 ans, dans le village de Galary (secteur sud).
- 28 juillet : quatre hommes non identifiés armés de deux Kalachnikov et ayant sur eux 250 cartouches ont été désarmés à Manyang (secteur sud).
- 6 août : des villageois ont indiqué à la Force intérimaire que des assaillants avaient attaqué le village de Noong (secteur centre) dans le but de voler du bétail. Ils ont été tués par les villageois.
- 13 août : six à sept assaillants non identifiés sont entrés dans le village de Mikol (secteur est). L'un d'entre eux a été tué par les villageois.
- 19 août : les soldats de la Force intérimaire ont désarmé au poste de contrôle de Farouk (secteur nord) un homme qui portait une arme à feu et deux balles.